Cfdt:

PROTECTION SOCIALE TRAVAIL EMPLOI

LE LOGEMENT

UN DROIT ET DES SERVICES SOLIDAIRES

La CFDT vous informe sur le droit au logement et les services Action Logement pour tout salarié

- L'aide au logement
- Les services Action Logement
- Les autres services d'accompagnement et d'information

PSTE.CFDT.FR

LES AIDES FINANCIÈRES D'ACTION SOCIALE DE LA CAF

Contribuent à l'amélioration des conditions de logement des familles et facilitent leur maintien dans le logement.

Réforme des allocations logement

Le mode de calcul des aides au logement a été reporté au 1er janvier 2021.

▶ RDV sur le site CAF.FR pour avoir les changements selon votre situation.

caf·fr | BIENVENUE SUR LE SITE DES ALLOCATIONS FAMILIALES

▶ **L'aide personnalisée au logement (APL).**
L'APL est versée en raison d'un critère de financement du logement (conventionné).
L'aide personnalisée au logement (APL) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer, mensualité d'emprunt ou redevance (si vous résidez en foyer). Elle est versée en raison de la situation de votre logement et ce, quelle que soit votre situation familiale : célibataire, marié, avec ou sans personne à charge. Les conditions d'attribution diffèrent selon que vous êtes en location, que vous accédez à la propriété ou que vous résidez en foyer.

▶ **L'allocation de logement familiale (ALF).**
L'ALF est versée en raison de la situation familiale. L'allocation de logement familiale (ALF) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer. Elle est versée en fonction de votre situation familiale (bénéficiaire de prestations familiales, personnes à charge...). Les conditions diffèrent selon que vous relevez du régime général de la caisse d'allocations familiales (Caf) ou du régime agricole de la mutualité sociale agricole (MSA).

▶ **L'allocation de logement sociale (ALS).**
L'ALS est versée dans tous les autres cas. L'allocation de logement sociale (ALS) est une aide financière destinée à réduire le montant de votre loyer ou redevance (si vous êtes résident en foyer). Elle est versée si vous ne pouvez prétendre ni à l'aide personnalisée au logement (APL), ni à l'allocation de logement familiale (ALF). Les conditions d'attribution diffèrent selon que vous êtes en location ou que vous résidez en foyer.

LES SERVICES ACTION LOGEMENT POUR LES SALARIÉS

Ce sont des aides qui peuvent être attribuées pour financer les dépenses de logement pour le dépôt de garantie ou la caution d'un logement en location.

VISALE

Caution locative dans le parc privé à destination des jeunes -30 ans et des salariés en CDD.

AIDE MOBILI-JEUNE

Subvention pour alléger le loyer pour les -30 ans en apprentissage.

AVANCE LOCA-PASS

Prêt sans intérêt accordé pour financer tout ou une partie de la caution.

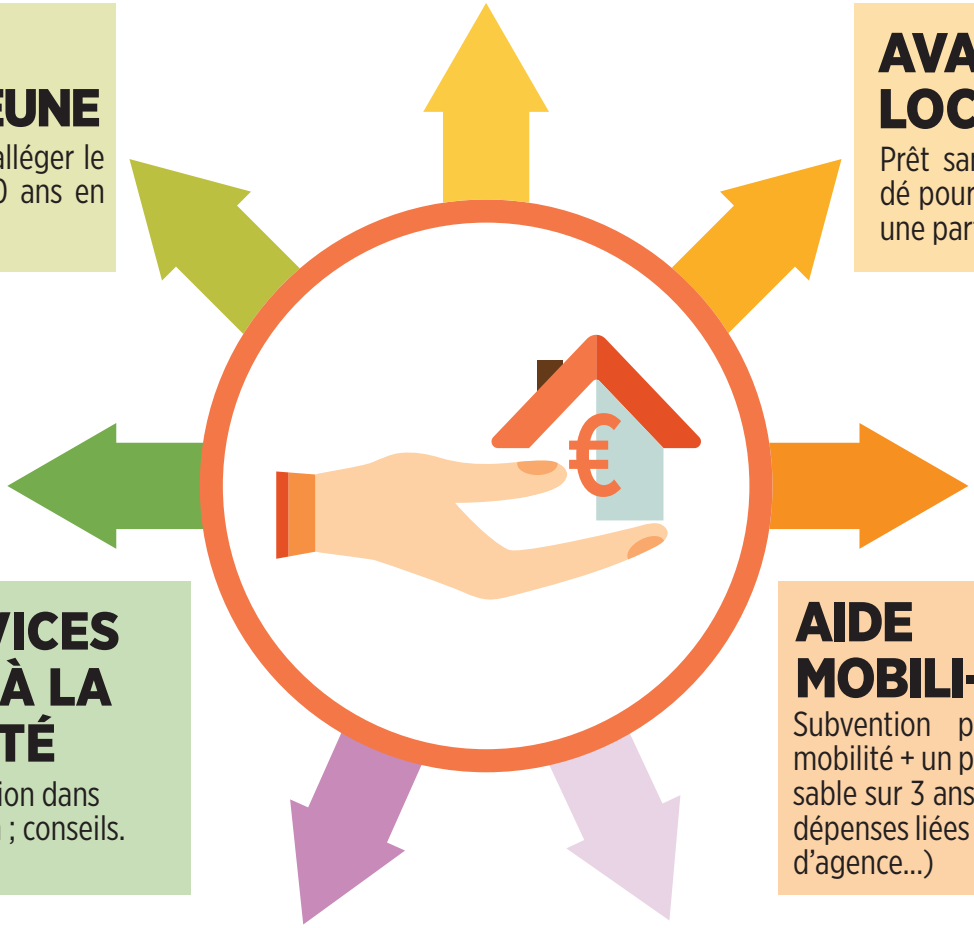

LES SERVICES D'ACCÈS À LA PROPRIÉTÉ

Prêt pour acquisition dans le neuf ou l'ancien ; conseils.

AIDE MOBILI-PASS

Subvention pour financer la mobilité + un prêt à 1% remboursable sur 3 ans pour financer les dépenses liées à la location (frais d'agence...)

AIDE AUX TRAVAUX DE RÉNOVATION ÉNERGÉTIQUE

Jusqu'à 20 000€ pour le confort énergétique de votre logement.

AIDE À L'ADAPTATION DU LOGEMENT AU VIEILLISSEMENT

Jusqu'à 5 000€ pour adapter la salle de bain et les sanitaires.

ACTION LOGEMENT

► Consulter le site *Actionlogement.fr*

La vocation d'Action Logement, acteur de référence du logement social et intermédiaire en France, est de faciliter l'accès au logement pour favoriser l'emploi des salariés. Action Logement gère paritairement la Participation des Employeurs à l'Effort de Construction (PEEC) en faveur du logement des salariés, de la performance des entreprises et de l'attractivité des territoires. Grâce à son implantation territoriale, au plus près des entreprises et de leurs salariés, ses 18 000 collaborateurs mènent, sur le terrain, deux missions principales.

► **Construire et financer des logements sociaux et des logements intermédiaires,** prioritairement dans les zones tendues, en contribuant aux enjeux d'écohabitat, de renouvellement urbain et de mixité sociale. Le groupe Action Logement compte 500 filiales immobilières dont 60 ESH et un patrimoine d'un million de logements sociaux et intermédiaires.

► **Accompagner les salariés dans leur mobilité résidentielle et professionnelle.** Le Groupe s'attache particulièrement à proposer des services et des aides financières qui facilitent l'accès au logement, et donc à l'emploi, des bénéficiaires, qu'ils soient jeunes actifs, salariés en mobilité ou en difficulté.

LES AUTRES SERVICES D'ACCOMPAGNEMENT ET D'INFORMATION

► SOS loyers impayés

Vous êtes locataire et vous rencontrez des difficultés pour payer votre loyer ? Vous êtes propriétaire bailleur et votre locataire tarde à payer son loyer ? Vous pouvez vous faire aider en contactant « SOS loyers impayés » au 0 805 16 00 75. Il s'agit d'un appel et service gratuit, depuis un téléphone fixe ou mobile.

NB : En règle générale, aucune expulsion locative ne peut se dérouler durant la période dite de trêve hivernale (du 1er novembre 2019 au 31 mars 2020).

► Le droit à l'information

ANIL (Association Nationale pour l'information sur le logement)

crédits images : freepik.com